



Contrat d'engagement AMAP Danton

Ce présent contrat est établi pour la période du 02/05/23 au 31/10/2023 inclus

L'adhérent (ou les - noms des chèques si possible):.....

.....

M@il et ☎ Tél :.....

☐ Adhésion semestre **4€**

☐ Mail communiqué à GEM pour commandes ponctuelles

**Détails du contrat*

Panier	Choix du contenu	Prix du panier	Total semestre exemples	Paielement
Légumes	☐ Petit panier (11€) (3€ solidaire) ☐ Grand panier (17€)	X 25 MARDIS	P 275 /6= 45,83€ ->> 5x46+ 1x45 € G 425/6= 70,83€ 5x71+ 70 € S 3x25 =75€ // 5x13+10€	COCHER 6 chèques ou 6 prélèvements
Œufs	☐ 6 œufs (2,70€) ☐ 12 œufs (5,40€)	X 25	6// 67.5/2=34+33.50 € 12// 135/2=68+67 €	2 chèques
Produits laitiers	☐ 250 gr beurre demi-sel au sel de guérande (3,75€) ☐ 250 gr beurre doux (3,75€) ☐ 20 cl crème (2,95€) ☐ 1l lait entier ☐ 1l lait demi-écrémé (1,65€) ☐ 4 x 12 cl yaourts naturels (2,30€) ☐ 4 x 12 cl yaourts aux fruits (2,70€) ☐ 50 cl de fromage blanc nature (2,80€) ☐ 1 coupelle de 12,5 cl de fromage blanc sur lit de fruits (1,50€) ☐ fromage frais vache BIO (2,55€) ☐ fromage affiné vache BIO (2,65€)	X 13 (car 1 joker)		2 chèques
Pains	500g ☐ semi-complet ☐ complet ☐ campagne 1Kg ☐ semi-complet ☐ complet ☐ campagne ☐ Abonnement alternant (3,00€) ☐ Abo alt (6,00€) ☐ Abo Spécial alt (3,60€) ☐ Abo spé alt (7,20€)	X 23	Gén0.5// 69€/3 3x23€ Spé0.5// 82.80/3 // 2x28+26.80 € Gén1// 138/3 // 3*46€ Spé1// 165.6€/3 // 2*55+55.6€	3 chèques
Produits de la pêche	☐ 1 panier (fonction de la pêche : poisson (vidé et écaillé) et/ou coquilles, bulots, moules, avec un filet (de poisson) préparé) (20 €)	x8	160€/3=53.33 // 2*53+54 € binôme : 80€/3=26,66 //2*26+27 €	3 chèques

Produits Ovins	☐ Brebis frais (2,55€)	☐ Yaourts nature X4 (3,30€)	x26	brebis aromatisé- 78/3=26€	3 chèques
	☐ Brebis aromatisé (3€)	☐ Yaourt fruits X2 (1,95€)			
	☐ Riz au Lait X2 (2,40€)	☐ Yaourt aux fruits brassé 400gr (3,60€)			
	☐ Panier Surprise valeur (7,00€)				

*Détails des chèques

Légumes BIO : chèques de€ et chèques de€ **(6 en tout)** ou en 6 prélèvements automatiques de la même somme.

Les chèques sont à libeller à l'ordre de Graine en Main. Un chèque est encaissé chaque début de mois.(6 en tout).

Un RIB est à fournir lors de l'inscription pour le prélèvement automatique. Dans ce cas, le montant prélevé mensuellement correspond au montant exact des paniers livrés le mois précédent. Les premiers prélèvements commencent donc le mois suivant le début du semestre et se terminent le mois suivant la fin du semestre.

Œufs BIO : chèques de€ et chèques de€ **(2 en tout)**

Les chèques sont à libeller à l'ordre de GAEC Ferme de la Hulotte. Un chèque est encaissé chaque début de trimestre.(2 en tout)

Produits laitiers BIO : chèques de€ et chèques de€ **(2 en tout)**

Les chèques sont à libeller à l'ordre de SCEA FERME DONNET. Un chèque est encaissé chaque début de trimestre (mai à juillet / août à octobre ou novembre à janvier / février à avril).

Pain BIO: chèques de€ et chèques de€ **(3 en tout)**

Les 3 chèques sont à libeller à l'ordre de la Fournée Générale. Un chèque est encaissé chaque début de trimestre (mai à juillet / août à octobre ou novembre à janvier / février à avril).

Produits de la pêche: chèques de€ **(3 en tout)**

Les chèques sont à libeller à l'ordre de Tomy Bouchet.

Produits Ovins: chèques de€ et chèques de€ **(3 en tout)**

Les chèques sont à libeller à l'ordre de Fromagerie de la Garenne.

Chaque adhérent a pris connaissance du règlement intérieur, ainsi que du contrat définissant les obligations des producteurs et des amapiens, et s'engage à les respecter. **Dons possibles pour les paniers solidaires, voir à l'inscription avec la trésorière ou même à tout moment!**

SIGNATURES

au Havre le/...../..... par:

Graine en Main / Ferme de la Hulotte/ Donnet Josiane/ La Fournée Générale/ Céline Renaux



L'adhérent